

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190304_10

Séance du 4 mars 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation :
25 février 2019

Date d'affichage :
11 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Pascale DUSSOUILLEZ (procuration à Joël ALPY).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention administrative pour la location du Chalet de la Bourre

A compter du 15 mars 2019, la gérance du Chalet de la Bourre sera assurée par Jean-Michel MONNIN, en remplacement d'Elisabeth et Philippe GRUBER.

Comme évoqué lors d'une précédente séance, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le loyer mensuel de location du Chalet de la Bourre à 450 €, comprenant le chalet ainsi que le garage annexe,
- de prévoir une clause permettant la réévaluation du loyer mensuel dans le cas où la Commune réaliserait des investissements importants en matière d'alimentation en eau ou en électricité pour le chalet,
- de confier la gérance du Chalet de la Bourre à M. Jean-

Michel MONNIN ou à la SAS MONNIN JEAN-MICHEL à compter du 15 mars 2019 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction,

- de reprendre les clauses de la précédente convention administrative,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention administrative régularisant la location et tout autre document nécessaire à la gestion de ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette", written over a horizontal line.

Florent SERRETTE